

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 11 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DICOM 15 Conventions de parrainage « Paris Plages 2013 » (Eau de Paris, Flammarion, FFSA, Cité des Sciences, Lafarge, FNAC, Ports de Paris, France Télévisions, My Note Deco et Foncière Paris France).

M. Julien BARGETON, M^{me} Anne LE STRAT, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013 par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de parrainage avec Eau de Paris, Flammarion, la Fédération Française de Sports Automobiles (FFSA), la Cité des Sciences, Lafarge, la FNAC, Ports de Paris, France Télévisions, My Note Deco et Foncière Paris France, jointes en annexe, pour l'opération « Paris Plages 2013 » ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 3^{ème} Commission,

Sur le rapport présenté par Madame Anne LE STRAT au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de parrainage avec Eau de Paris, Flammarion, la FFSA, la Cité des Sciences, Lafarge, la FNAC, Ports de Paris, France Télévisions, My Note Deco et Foncière Paris France pour l'opération « Paris Plages 2013 ».

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de parrainage avec Eau de Paris, Flammarion, la FFSA, la Cité des Sciences, Lafarge, la FNAC, Ports de Paris, France Télévisions, My Note Deco et Foncière Paris France pour l'opération « Paris Plages 2013 », jointes à la présente délibération.

Article 3 : Le Maire de Paris est autorisé à signer lesdites conventions.